

## ❖ CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

### *Projet de rénovation énergétique Mairie*

#### *Descriptif, demande de subvention et plan de financement*

Madame le Maire fait part de la mauvaise isolation thermique de la Mairie et présente le projet qui consiste à isoler le 1<sup>er</sup> étage où se trouvent les archives municipales, remplacer les lucarnes simple vitrage par des fenêtres de toit, et remplacer les menuiseries extérieures des services administratifs.

Le montant global du projet est estimé à 15 436,61 € HT.

Une subvention d'Etat peut être envisagée à hauteur de 40 %, le reliquat en autofinancement.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*- valide le projet et son estimation*

*- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR*

*- autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants*

### *Rapport d'activités 2017 SMICTOM*

Madame le Maire indique que le rapport 2017 du SMICTOM vient de nous être transmis pour validation. Il a été présenté par Mme RÉSONET, Maire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport 2017 du SMICTOM.*

### *Décision modificative : Intégration budget Zone Artisanale dans le budget commune*

<b>BUDGET COMMUNE</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses		Recettes	
2111 (21) : Terrains nus	40 000	1641 (16) Emprunt	14 000
2315 (23) Installation, matériel et outillage	-26 000		

<b>BUDGET ZONE ARTISANALE</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses		Recettes	
1641 (16) Emprunt	14 000	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	14 000
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses		Recettes	
023 (023) Virement à la section d'investissement	14 000	7015 (70) Vente de terrains aménagés	14 000

## ***Clôture du budget annexe ZONE ARTISANALE LE VERGER***

L'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération dénommée « ZONE ARTISANALE LE VERGER, » ont été passées dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération.

Le budget devant être clôturé, les terrains restant en stock seront réintégrés dans le budget de la COMMUNE pour leur valeur de production, soit 39 965,87 € ainsi que l'emprunt pour le montant du capital restant dû soit 13 725,46 €.

Pour ce faire, il convient de prévoir les crédits budgétaires afin de procéder à ces opérations via les décisions modificatives prises précédemment :

**Vu** l'avis favorable émis pour les décisions modificatives des délibérations 3 et 4

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*Approuve le transfert des stocks de terrains restant sur le budget de la commune et de l'emprunt pour la valeur du capital restant dû,*

*Décide de clore le budget annexe dénommé « ZONE ARTISANALE LE VERGER, » à l'issu de ces opérations comptables,*

*Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.*